

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 12 janvier 2023 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 05 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

**Sont présents** : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

**Représentés** :

**Excuses** : Pierre-Baptiste FABRE

**Absents** : Olivier GUILBOT (arrivée à 21h), Gaëtan CHASSANY

**Secrétaire de séance** : Adeline CHASSANY

### **Ordre du jour**

- Renouvellement adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal
- Salle polyvalente : réfection du parquet
- Logement du presbytère : remplacement de la porte de la cave
- Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
- Questions diverses

#### ➤ **Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 24 novembre 2022.*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

**Avant de commencer la réunion, le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :**

- **Vote d'une subvention à l'ASL Forestière de Pradal, des Bois des Paysans et des Roches.**

*Le conseil donne son accord.*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

Le maire fait savoir que pour permettre à l'Association Syndicale Libre Forestière de Pradal, des Bois des Paysans et des Roches de poursuivre son activité et dans l'attente du vote du budget

primitif 2023, il serait nécessaire de lui verser un acompte de subvention de fonctionnement de 900 €.

*Le conseil municipal est d'accord pour verser 900 € d'acompte de subvention de fonctionnement à l'Association Syndicale Libre Forestière de Pradal, des Bois des Paysans et des Roches.*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Renouvellement adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal**

Le maire fait savoir qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal, et sollicite l'accord du conseil municipal.

*Le conseil est d'accord pour renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal.*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Salle polyvalente : réfection du parquet**

Le maire présente les devis relatifs aux travaux de réfection du parquet de la salle polyvalente à savoir :

- Entreprise Bernard THERON (fournitures + main d'œuvre) : 8 650.00 € TTC
- Entreprise Alain DUMAS (fournitures + main d'œuvre) : 4 742.40 TTC
- Entreprise Patrick MENDOZA (main d'œuvre) : 1 500 € HT (pas de TVA)
- Entreprise MJ DECOR (fournitures) : 907.03 € TTC.

Il demande au conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

*Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise Patrick MENDOZA et de l'entreprise MJ DECOR.*

(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Logement du presbytère : remplacement de la porte de la cave**

Le maire présente les devis relatifs pour le remplacement de la porte de la cave du logement du presbytère à savoir :

- Entreprise SALSON - COMBES : 2 035.00 € TTC (porte en chêne)
- Entreprise SALSON - COMBES : 1 333.64 € TTC (porte PVC blanc)

- Entreprise AUVERGNE OUVERTURES : 1 774.84 € TTC (porte PVC blanc)

Il demande au conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

*Messieurs Mickaël COMBES et Pierre CHASSANG sont sortis de la salle au moment du choix de l'entreprise.*

*Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise SALSON – COMBES pour une porte en chêne au prix de 2 035.00 € TTC.*

(Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 0)

### **21h00 : M. Olivier GUILBOT rejoint la séance**

#### **➤ Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2023**

Le maire fait savoir que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande donc au conseil l'autorisation d'engager et de liquider la dépense pour le remplacement de la porte de la cave au logement du presbytère.

*Le conseil autorise le maire à engager et liquider la dépense pour le remplacement de la porte de la cave du logement du presbytère.*

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

#### **➤ Questions diverses**

- Le maire informe le conseil de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin.
- Réalisation de la dalle de l'abribus par Saint-Flour Communauté.
- Sécurisation de la route de la Mourache par Saint-Flour Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,  
(Absent excusé)

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,  
(Absent)

Cécile MONTEIL